

Concours de vitrines du Jardin des Loups 2026 – Règlement

Article 1 – Organisation de l'action

L'ASBL La Louvière Centre-Ville organise l'action « Concours de Vitrines – Jardin des Loups 2026 » dans le cadre du Jardin des Loups, du 24 avril au 10 mai 2026 sur la Place Maugrétout.

Article 2 – Conditions de participation

Pour les commerçants

- Le concours est ouvert à tous les commerces situés dans le périmètre d'action de La Louvière Centre-Ville.
- La participation est gratuite.
- Les commerçants doivent s'inscrire via le formulaire en ligne mis à disposition par l'organisateur et adhérer au présent règlement.
- Ils s'engagent à décorer leur vitrine sur le thème du printemps pendant toute la durée de l'événement.
- Chaque commerce inscrit recevra un sticker avec un QR code permettant au public de voter.

Pour le public votant

- La participation est ouverte à toute personne majeure résidant en Belgique.
- La participation est gratuite.
- Le vote est limité à un formulaire par personne, comprenant un top 3 des vitrines préférées.

Article 3 – Modalités de participation

Pour les commerçants

- Les vitrines doivent être décorées durant toute la période du 24/04/26 au 10/05/26.
- Les commerces doivent apposer le sticker fourni de manière visible afin de montrer leur participation au concours et faciliter le vote via QR code.

Pour le public votant

Les participants peuvent voter du 24/04/26 au 10/05/26 :

- En ligne, en scannant le QR code affiché sur les vitrines participantes.
- Via un bulletin papier disponible chez les commerçants participants et à remettre dans l'urne placée sur le site du Jardin des Loups.

Pour valider leur participation, les votants doivent :

1. Établir leur top 3 des vitrines qu'ils préfèrent.
 2. Fournir les informations demandées dans le formulaire.
 3. Répondre à la question subsidiaire : « Combien de personnes auront participé au concours entre le 24/04/26 et le 10/05/26 inclus ? »
 4. Accepter la mention RGPD et adhérer au règlement du concours.
- Une seule participation par personne est autorisée.
 - Toute tentative de fraude ou de vote multiple entraînera l'annulation de la participation.

Article 4 – Détermination des gagnants

Prix Commerçant

- La vitrine gagnante sera celle ayant recueilli le plus grand nombre de votes, toutes méthodes confondues (en ligne et papier).
- En cas d'égalité, un tirage au sort départagera les commerces ex æquo.

Prix Public

- Le gagnant sera la personne dont la réponse à la question subsidiaire se rapproche le plus du nombre réel de participants.
- En cas d'égalité, un tirage au sort déterminera le gagnant.

Article 5 – Annonce des résultats

- Les résultats seront annoncés durant la semaine du 11 mai 2026, via la page Facebook de La Louvière Centre-Ville.
- Les deux gagnants (Prix Commerçants et Prix Public) seront également prévenus personnellement via l'adresse mail fournie lors de leur participation.

Article 6 – Prix et conditions

- Les prix ne sont ni échangeables ni remboursables.

Prix Commerçant

Le commerçant de la vitrine ayant obtenu le plus de votes recevra un prix composé de :

- 150€ destinés à soutenir la communication digitale du commerce (campagnes en ligne, contenus sponsorisés, etc.).
- 2 capsules vidéo promotionnelles réalisées par La Louvière Centre-Ville.

Modalités d'utilisation des vidéos

- Les vidéos seront fournies au commerçant pour son usage personnel à des fins de promotion.
- Le commerçant ne pourra en aucun cas retirer le logo ou la mention « La Louvière Centre-Ville » intégrés dans les capsules.
- Le montage est laissé à la libre appréciation de l'équipe de La Louvière Centre-Ville.
- Les capsules vidéo auront un format court, conforme aux standards de production de La Louvière Centre-Ville.
- Si le commerçant n'est pas satisfait du résultat final, il ne pourra engager aucun recours contre La Louvière Centre-Ville, mais reste libre de pas utiliser les vidéos.

Conditions liées aux 150€

- Les 150€ doivent être engagés avant le 31 décembre 2026, en une ou plusieurs fois.
- Le remboursement s'effectuera sur base d'une preuve d'achat envoyée par mail à info@lalouvierecentre.be et sera réalisé dans un délai maximum de 30 jours après l'envoi de la preuve.
- Les dépenses doivent strictement concerner la communication digitale du commerce.

Prix Public

- Le gagnant du Prix Public recevra un montant de 100€ à dépenser dans les commerces situés dans le périmètre du centre-ville de La Louvière. Les achats doivent être réalisés avant le 31 juillet 2026.
- Le montant peut être dépensé en une ou plusieurs fois, dans un ou plusieurs commerces du périmètre concerné.
- Le remboursement sera effectué dans un délai maximum de 30 jours après réception du ou des tickets d'achat envoyés à info@lalouvierecentre.be, sur le compte bancaire du gagnant.

Périmètre du centre-ville :

Rue Albert 1^{er}
Rue de la Loi
Rue Paul Leduc
Rue du Temple
Rue Jean-Baptiste Berger
Rue Émile Malbecq
Rue Josphe Toisoul
Place de La Louve
Rue Louis De Brouckère
Place Maugrétout
Boulevard Mairaux
Place communale
Rue Fernand Clarat
Avenue Fidèle Mengal
Rue Gioconda
Commune, parking, Strada
Passage de l'éléphant
Rue des Faïenciers
Rue Sylvain Guyaux
Rue Céramis
Rue Alfred Pourbaix
Boulevard des Droits de l'Homme
Rue Edouard Anseele (mi-rue, côté piscine)
Parking de la gare
Parking Nicaise
Rue Hamoir
Place Jules Mansart
Rue des Amours
Rue de Belle-Vue
Rue de Bouvy
Intersection Bouvy/Belle-Vue

Article 7 – Responsabilités

- L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dysfonctionnement technique, interruption, perte, vol, retard ou dégradation des supports de participation ou de vote (notamment QR codes, bulletins papier, plateformes digitales), ni de tout incident indépendant de sa volonté affectant le bon déroulement du concours.
- L'organisateur se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de modifier, reporter, écourter, suspendre ou annuler tout ou partie du concours, pour quelque raison que ce soit, sans devoir en justifier la cause et sans qu'aucune indemnisation ou responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.
- La responsabilité de l'organisateur ne saurait en aucun cas être engagée en cas d'annulation, de modification ou d'interruption du concours, y compris pour des raisons autres que la force majeure.

Article 8 – Protection des données

Les informations recueillies via le formulaire sont traitées par l'équipe de coordination de La Louvière Centre-Ville, en qualité de responsable du traitement, aux fins de gestion du Concours de Vitrites – Jardin des Loups 2026.

- Base légale du traitement : l'intérêt légitime de l'organisateur (article 6.1.f), selon la nature juridique de l'organisation.
- Données collectées : des informations générales (exemples : âge, lieu de résidence, participation).
- Durée de conservation : les réponses seront conservées pendant une durée maximale de 12 mois à compter de la clôture du concours.
- Destinataires : seules les personnes habilitées au sein de La Louvière Centre-Ville auront accès à vos réponses données. Le formulaire est hébergé par Microsoft Forms ; des transferts hors de l'Union européenne peuvent avoir lieu sous encadrement juridique (clauses contractuelles types).
- Les droits : les personnes peuvent avoir accès à leurs données, demander leur rectification, leur effacement ou exercer leur droit d'opposition. Pour toute question ou demande liée à leurs données personnelles, ils peuvent contacter : info@lalouvierecentre.be.
- Les données collectées seront utilisées pour l'envoi d'une newsletter.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Plus d'informations : info@lalouvierecentre.be – 0491 73 95 12